



## Abandon garde d un enfant devenu adulte

Par **pirouette6969**, le **02/11/2015** à **20:47**

Bonjour,

Mon ex mari a un droit de garde de nos 3 enfants, j ai refais ma vie et vis en concubinage ou j ai eu 2 autres enfants.

Mon ex m à toujours ignoré et rayé des actes de la vie courante de nos enfants. Il a donc inscrit notre fille dans une école loin de chez lui et surtout de chez moi bien qu il y en est de plus proche.

Elle fut donc inscrite sans mon consentement.

Ma fille ayant pour consigne de ne pas me dire ou elle allait.

Cependant ne trouvant pas de Maître d apprentissage elle s est résignée à chercher dans ma ville, où elle a signé un contrat d apprentissage.

Comme les temps de trajets étaient important je l ai donc tout naturellement hébergé chez moi malgré que nous n ayons que 2 chambres, il n y a pas eu de changement auprès du jaf, puisque quelques mois après elle était majeure. Toutefois comme avec son maître d apprentissage ça ne se passait pas bien elle a continuée ses études en faisant des stages non rémunérés.

Je verse tjs une pension alimentaire mais depuis directement à cette dernière puisque ses stages se passe dans ma ville et que le reste de son temps elle est chez son copain.

Mais mon ex mari a décidé, sans m en parler, de ne plus payer l ecole. Il a fait une demande de bourse à son nom, donc pas les même revenus que les miens.

Je suis en congés parental et auparavant au chômage. un gros loyer, 2 autres enfants et mon conjoint un gros crédit. Tandis que mon ex à gardé la maison, n à aucunes charges à part nos enfants, ni crédit. Fait traîner la liquidation...

Bref, à t il le droit de laisser tomber sa fille? Même si elle est adulte.

L ecole à t elle le droit de me réclamer les frais de scolarité ?